



DOSSIER
DE PRESSE



ACTIONS ET MESURES

*pour améliorer la qualité
de l'air extérieur*

14 OCTOBRE 2021

ANNEXE

*chiffres nationaux et actions engagées
en matière de qualité de l'air en 2020*

Chiffres saillants du bilan de la qualité de l'air extérieur en France pour l'année 2020

Chaque année, le Commissariat général au développement durable du ministère de la Transition écologique publie le bilan de la qualité de l'air extérieur en France. Ce bilan confirme que des progrès significatifs ont été accomplis dans la réduction des émissions de polluants atmosphériques, tant à l'échelle nationale qu'au niveau local. Les concentrations moyennes annuelles de polluants accentuent leur diminution et les dépassements des seuils réglementaires de qualité de l'air pour la protection de la santé affectent moins de zones. En complément, en 2020, les mesures exceptionnelles de limitation des déplacements et de l'activité économique, liées à la pandémie de Covid-19, ont conduit à amplifier cette baisse d'émissions de certaines substances liées aux transports et à l'industrie. Le déploiement de la mobilité à vélo ou électrique a également bondi en 2020 et 2021.

BAISSE DES ÉMISSIONS DE LA MAJORITÉ DES POLLUANTS SUR LA PÉRIODE 2000-2020

En 2020, le nombre d'agglomérations concernées par des dépassements des seuils réglementaires fixés pour le NO₂ et les PM₁₀ pour la protection de la santé est au plus bas depuis 2000. Pour le NO₂ et les PM₁₀, le nombre d'agglomérations présentant des dépassements des seuils réglementaires de qualité de l'air est le plus faible jamais mesuré avec seulement deux agglomérations concernées pour le NO₂ (Lyon et Paris) et aucune pour les PM₁₀.

UNE DIMINUTION PARTICULIÈRE DES ÉMISSIONS DES TRANSPORTS ET DE L'INDUSTRIE

Les mesures prises en 2020 pour faire face à la pandémie de Covid-19 ont conduit à une forte réduction des émissions des secteurs des transports et de l'industrie. En avril 2020, les émissions de NOx et de PM_{2,5} dues au transport routier sont 62 et 63 % plus faibles qu'en avril 2019. Une étude de Santé publique France montre d'ailleurs que 2 300 décès ont été évités grâce à ces baisses des niveaux de polluants présents dans l'air ambiant, s'appuyant sur le lien inévitable entre l'exposition aux polluants atmosphériques et leurs effets sur la santé.

Actions engagées en matière de qualité de l'air en 2020

● 13 plans de protection de l'atmosphère (PPA) en cours de révision.

● 3 ZFE-m en place dont 1 nouvelle en 2020 : la métropole de Lyon rejoint la métropole du Grand Paris et Grenoble Alpes métropole

Elle a été suivie en 2021 par la métropole Rouen Normandie, la communauté urbaine du Grand Reims et Rouen, ce qui fait 5 ZFE-m mises en place à ce jour. 6 autres ZFE-m doivent suivre dans les mois qui viennent (eurométropole de Strasbourg, métropole d'Aix-Marseille Provence, métropole de Toulouse, métropole de Montpellier Méditerranée, métropole de Nice Côte d'Azur, métropole de Toulon Provence Méditerranée).

33 ZFE-m supplémentaires seront créées en 2024.

● 1 931 522 vignettes Crit'Air délivrées au 31 décembre 2020. En tout, près de 20 000 000 de vignettes Crit'Air délivrées depuis l'ouverture du service.

LES AIDES POUR SOUTENIR LES ACTIONS EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE L'AIR

Crédits feuille de route qualité de l'air (opérés par l'Ademe) : 5,7M€ ont été consommés. 85% du budget engagé en 2019 et 2020 ont porté sur des actions transport-mobilité : renouvellement de véhicules pour les TPE, PME et collectivités, développement des mobilités actives (dont vélo) et collaboratives (autopartage, co-voiturage), études d'accompagnement des ZFE, etc.).

Près de 5 M€ payés dans le cadre de l'appel à projets Villes respirables en 5 ans en faveur des actions des collectivités pour la qualité de l'air (depuis 2016).

LE FONDS AIR BOIS

12 000 appareils de chauffage au bois renouvelés en 2020. Ce dispositif vise à augmenter de 3% par an le renouvellement des appareils domestiques de chauffage au bois. Le montant total du dispositif à l'échelle nationale est de 46,8 M€ (pour la période 2012-2026). Le plan chauffage au bois prévoit un abondement du fonds air bois de 3 à 6 M€ par an sur 2022-2026.

MAPRIMERENOV'

Sur près de 192 000 dossiers déposés, plus de 141 000 primes ont été attribuées en 2020 (montant d'aide de 570M€). Depuis, MaPrimeRénov' a été étendu au 1^{er} janvier 2021 aux ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs.

BONUS ÉCOLOGIQUE ET PRIME À LA CONVERSION

En 2020, 117 000 bonus écologique (575M€) et 167 000 primes à la conversion pour les véhicules (534M€). Les modalités de ces aides sont renforcées pour les ménages aux revenus les plus modestes (deux premiers déciles de revenu fiscal de référence par part) et pour les ménages aux revenus modestes (cinq premiers déciles), pour lesquels le montant total des aides atteint 11 000€ pour un véhicule électrique ou hybride rechargeable.

ACTION COUP DE POUCE VÉLO

On compte 69 000 km de pistes cyclables en 2020, année marquée par la crise sanitaire durant laquelle le vélo a connu un fort engouement des Français, accompagnés par les collectivités locales et l'opération coup de pouce vélo. Cette action a permis de réparer plus de 1,7 million de vélos chez plus de 4 100 réparateurs, de former près de 6 400 cyclistes pour un stage de remise en selle et de mettre en place 15 000 places de stationnements vélos. Des pistes cyclables temporaires ont également été aménagées, dont 80% seront pérennisées.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité